

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

L'AVEN

Département du FINISTERE (29) / Commune de PONT-AVEN (29930)

Texte juridique de référence : Décret du 03 juin 1899

Limite	Observations
<p>Ligne tracée le long de la crête du déversoir commun aux usines Even Simonnou à Pont-Aven</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Le positionnement précis de la limite est délicat à partir de la description textuelle du décret. La PREMAR propose une limite (cf. page 2). La DDTM 29 a réalisé des investigations complémentaires (cf. page 3) afin de proposer un positionnement le plus précis possible suivant la crête du déversoir des anciennes usines. Nous avons donc reproduit la donnée SIG transmise par la DDTM à l'identique.</p> <p>Positionnement approché (incertitude < 100 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



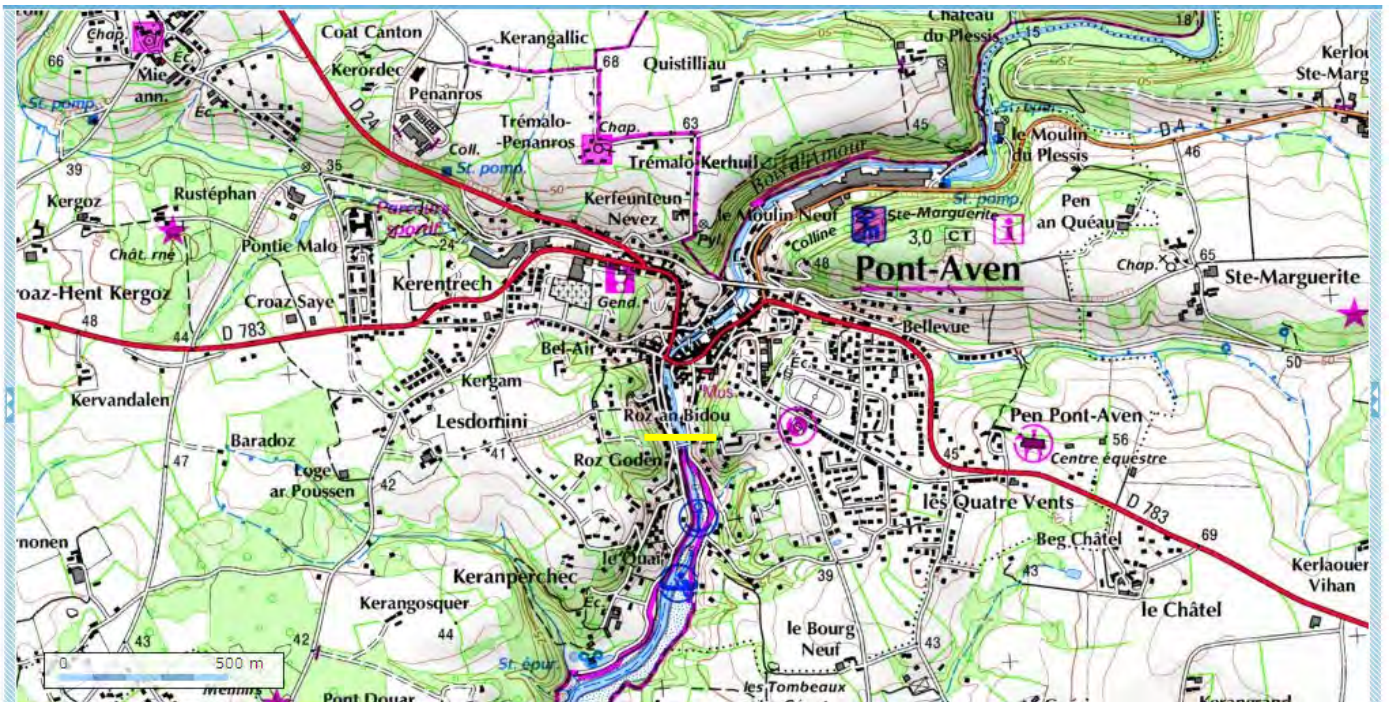
Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



Limites transversales de la mer dans les estuaires

Aven Ligne tracée le long de la crête du déversoir des usines Even et Simonou sur la commune de Pont-Aven *Décret du 3 juin 1899*



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : DDTM 29 (Mars 2017)

Texte du décret du 03/06/1899 : « Ligne tracée le long de la crête du déversoir commun aux usines Even Simonou à Pont-Aven »

D'après le plan de l'usine Simonou réalisé le 23/05/1890, la LTM de la DDTM29 est considérée bonne.

